



VILLE DE QUÉBEC

Arrondissement de La Cité-Limoilou

RÈGLEMENT R.C.A.1V.Q. 145

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
L'ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ-LIMOILOU SUR
L'URBANISME RELATIVEMENT À LA ZONE 18117CB**

**Avis de motion donné le 5 juillet 2013
Adopté le 19 août 2013
En vigueur le 28 août 2013**

NOTES EXPLICATIVES

Le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme est modifié afin d'agrandir la zone 18115Hc à même une partie de la zone 18117Cb. La zone 18117Cb est située au nord-ouest du chemin de la Canardière, au nord-est de la voie ferrée, au sud-ouest de l'avenue de la Capricieuse et au sud-est de la 18e Rue.

Ainsi, toutes les normes applicables dans la zone 18115Hc, incluant les usages autorisés, sont désormais applicables dans la partie de territoire touchée par la modification.

RÈGLEMENT R.C.A.1V.Q. 145

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ-LIMOILOU SUR L'URBANISME RELATIVEMENT À LA ZONE 18117CB

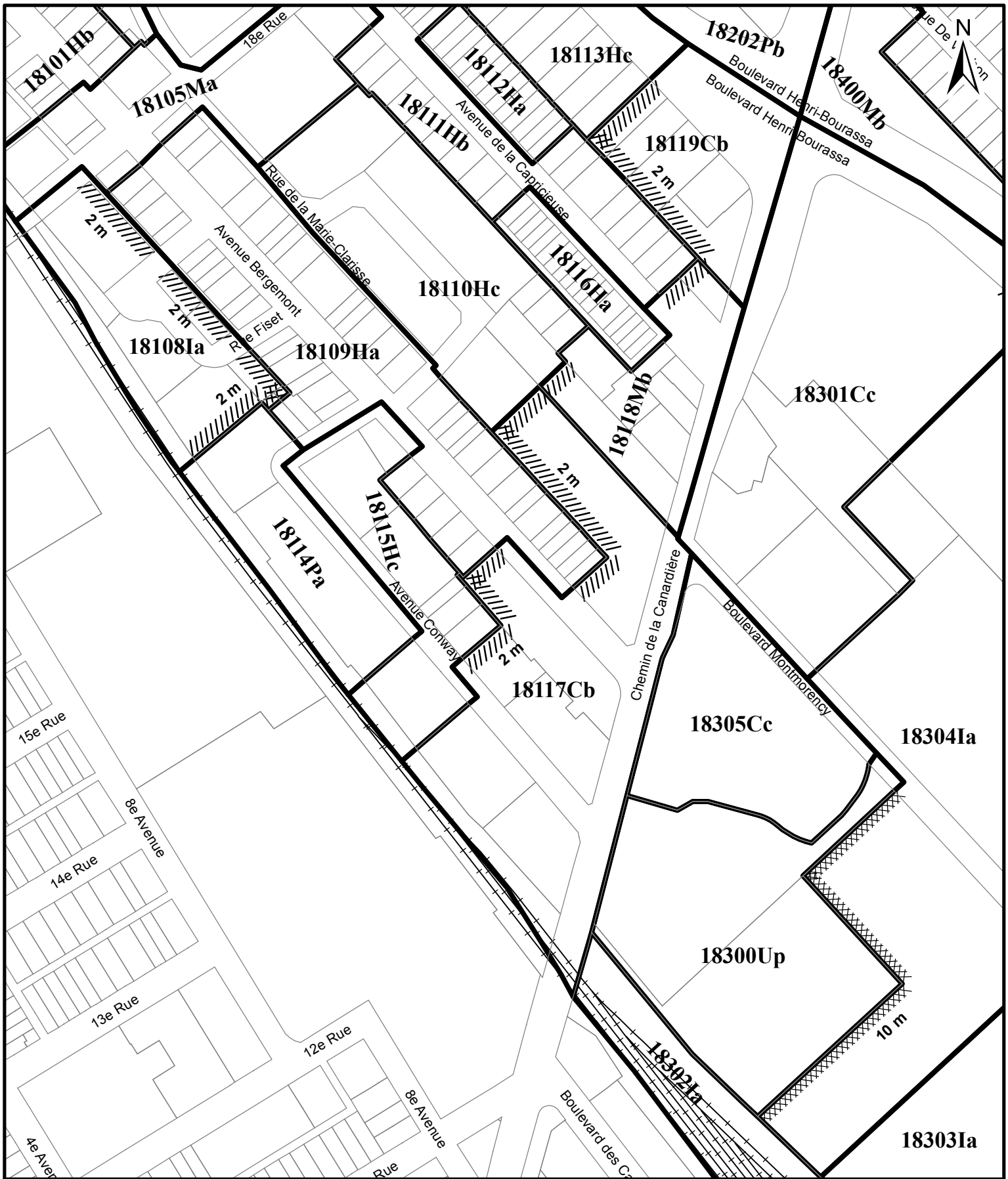
LA VILLE DE QUÉBEC, PAR LE CONSEIL DE L'ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ-LIMOILOU, DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. L'annexe I du *Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme*, R.C.A.1V.Q. 4, est modifiée, au plan numéro CA1Q18Z01, par l'agrandissement de la zone 18115Hc à même une partie de la zone 18117Cb qui est réduite d'autant, tel qu'illustré au plan numéro RCA1VQ145A01 de l'annexe I du présent règlement.
2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ANNEXE I

(article 1)

PLAN NUMÉRO RCA1VQ145A01



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ-LIMOILOU SUR L'URBANISME
ANNEXE I - ZONAGE
EXTRAIT DU PLAN CA1Q18Z01

Date du plan : 2013-04-03 3
 No du règlement : R.C.A.1V.Q.145 No du plan : RCA1VQ145A01
 Préparé par : M.M. Échelle : 1:3 000

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

Avis de motion

Je donne avis qu'à une prochaine séance, il sera présenté un règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme afin d'agrandir la zone 18115Hc à même une partie de la zone 18117Cb. La zone 18117Cb est située au nord-ouest du chemin de la Canardière, au nord-est de la voie ferrée, au sud-ouest de l'avenue de la Capricieuse et au sud-est de la 18e Rue.

Ainsi, toutes les normes applicables dans la zone 18115Hc, incluant les usages autorisés, sont désormais applicables dans la partie de territoire touchée par la modification.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.